

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'animation de l'UCA le dimanche 23 avril 2023, 3 manèges seront stationnés place Brévière du vendredi 21 avril 2023, 23H00 au lundi 24 avril 2023, 8H00.
- Considérant la nécessité de régler le stationnement afin de préserver la sécurité,

ARRETE :

N°2023-058

Article I :

- A l'occasion de l'animation de l'UCA le dimanche 23 avril 2023, il est autorisé le stationnement de 3 manèges sur 6 places de stationnement place Brévière à Forges-les-Eaux.
- Le stationnement sera interdit du vendredi 21 avril 2023, 23H00 au lundi 24 avril 2023, 8H00.

Article II :

Ces dispositions seront matérialisées par la pose de panneaux, et de tous éléments nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article IV :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Objet : Braderie des commerçants et artisans Union Commerciale et Artisanale de Forges-les-Eaux

Stationnement interdit sur 6 places de stationnement (anciennement Huit à huit) Place Brévière

Autorisation de stationnement de 3 manèges

Du vendredi 21 avril 2023, 23H00 au lundi 24 avril, 12H00

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 17 avril 2023

Le Maire
Christine **LESUEUR**



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **18 AVR. 2023**